RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°202403182 portant constitution du bureau de vote à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 15 mars 2024, Mis à jour le 15 mars 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu *le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1, R.822-4 et R.822-5 ;*
Vu *le décret n° 2021-458 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;*
Vu *l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires ;*
Vu *la décision 202402141 du président par intérim du Cnous relative à l'organisation de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration du Centre national des ?uvres Universitaires et Scolaires ;*
Vu *la décision n° 202403131 portant composition de la liste électorale pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;*
Considérant *les formulaires de dépôt de listes et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des ?uvres Universitaires et Scolaires ;*

DÉCIDE,

Article 1

Le bureau de vote est composé de la présidente du Cnous ou son représentant et d'un secrétaire, membre du Cnous désigné par la présidente.

En conséquence, sont désignés :

Fonction dans le bureau de vote
? Présidente du Cnous ou son représentant : M. Quentin GUILLEMAI
? Secrétaire : Mme Sophie COUSINEAU

Article 2

Le bureau de vote est également composé de deux représentants, un titulaire et un suppléant, de chacune des listes de candidats aux élections.

En conséquence, sont désignés membres du bureau de vote :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°202403182 portant constitution du bureau de vote à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 15 mars 2024, Mis à jour le 15 mars 2024

Listes présentées par ordre de dépôt :

BOUGE TES CROUS : Pour un CROUS inclusif, écolo et émancipateur ? La liste associative et indépendante :
? M. Rémi BLOTTIN (Titulaires)
? M. Lilian BRUNEAU-MIGNON (Suppléants)

Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite
? M. Karel TALALI (Titulaires)
? M. Nathan GUILLEMOT (Suppléants)

Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200euros par mois, le retour du repas à 1euros et des logements pour tou.te.s !
? Mme Clara PRIVE (Titulaires)
? M. Yanis ZERGUIT (Suppléants)

UNI et indépendants : au service des étudiants
? Mme Louise FILIPIC (Titulaires)
? M. Mathéo TESSA (Suppléants)

Article 3

La présidente du Centre national des ?uvres Universitaires et Scolaires est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site « lescrous.fr » et affichée dans les locaux des Crous et du Cnous situé au 60 boulevard du lycée à Vanves (92170).

Vanves,

Le 15 mars 2024

La Présidente du CNOUS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°202403182 portant constitution du bureau de vote à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 15 mars 2024, Mis à jour le 15 mars 2024

Bénédicte DURAND